

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

*Du mercredi 23 novembre 2022 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle
Maxime THOMAS)*

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Retour assemblée générale AURA	3
Sujet I.02 – Point sur les plongées à tarif préférentiel	4
Sujet I.03 – Point sur la gestion économique	4
Sujet I.04 - Point sur les boîtes de messagerie	5
Sujet I.05 – Point sur la communication	5
Sujet I.06 – Prévision réunion des présidents	5
Sujet I.07 - Divers	6
Sujet I.08 - Prochaines réunions CODEP	6

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (7) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) JAVILLIEY Alain (trésorier) AUDOUY Patricia (secrétaire) CARRION Denis (administrateur) GAY Valérie (administrateur) LAFONT Catherine (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions présents :</u> BIHOREAU Olivier (handisub®) LEAL RODRIGUEZ Diana (hockey subaquatique) DUFOUR Stéphane (nage avec palmes) GROSBOIS Guy (président technique)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et présidente commission enfants/jeunes) CORDIER Hervé (administrateur) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> CORDIER Frédérique (apnée) FOURNIER Brigitte (biologie et environnement) THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) FANTON Henri (audiovisuelle) PHILIPPS Benoît (souterraine) CAILLON Patrick (tir sur cible)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) SURROCA Jérôme (vice-président) BARDASSIER Laurent (administrateur) BERTIN Vincent (administrateur) CURE Anne-Edith (administrateur) DELCAMBRE Thierry (administrateur) GIRAUD Olivier (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions absents :</u> POTHE Franck (archéologie) ARROYO Hélios (pêche sous-marine)</p>
---	--

Le quorum est atteint : 7 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 1/3 des membres présents.

Sujet I.01 – Retour assemblée générale AURA

Les présidents des CODEP d'AURA présents ou représentés ont exprimé des points de mécontentement et d'interrogations envers le comité directeur d'AURA et plus particulièrement concernant les budgets et le manque de projets. Ils se sont aussi questionnés sur le fait que le rapport moral de la présidente n'a pas été mis au vote. Le rapport de la secrétaire a fait l'objet de questionnements sur certains points non évoqués (évolution des licenciés, des brevets...).

Le bilan de trésorerie montre un déficit de 3000 euros pour la saison 2021/2022 mais avec un fond de réserve de plus de 600 000 euros et en augmentation par rapport à la saison 2022/2023.

Le résultat de l'approbation du bilan financier saison 2021/2022 : 121 voix pour et 116 voix contre (49 %). A la demande des membres présents, le comité directeur s'est engagé à fournir le détail des votes.

Jean-Lou FERRETI, secrétaire générale FFESSM, s'est exprimé en début d'assemblée générale en donnant les orientations et modifications à venir émanant de la FFESSM nationale.

- Le code du sport est amené à être modifié afin d'intégrer l'autonomie en plongée à partir de 16 ans.
- Formation guide de palanquée : La théorie sera allégée. Si le plongeur se destine à la formation MF1, un certificat complémentaire lui sera proposé.
- MF1 : Prérogatives d'enseignement entre 40 et 60 mètres.
- Modification des statuts de la FFESSM :
 - o Parité dans les organes de direction
 - o Limitation à 3 mandats
 - o Possibilité de rémunération des dirigeants.
 - o Mise en place du vote électronique pour toutes les assemblées générales nationales à partir de 2023.
 - o Début de la saison sportive au 1^{er} septembre (car l'exercice comptable de la FFESSM est entre le 1^{er} septembre et le 31 août).
 - o Obligation d'être licencié dans la région de candidature.
- Prochaines assemblées générales FFESSM : Bordeaux en 2023 et Antibes en 2024.
- La CTN travaille sur un e Learning niveau 1.
- Elaboration d'une convention de mécénat pour le sport santé et le développement durable.

Sujet I.02 – Point sur les plongées à tarif préférentiel

Les conventions ont été signées par les deux structures mais il est nécessaire de préciser certains éléments de compréhension du contrat avec le CIP Marseille avant la signature par le CODEP69. Pour cette raison, le contrat sera passé avec le CIP Fréjus dans un premier temps puis avec le CIP Marseille dans un deuxième temps.

Rappel des tarifs proposés : CIP Marseille : 30 euros – CIP Fréjus : 25 euros. Bloc et plombs compris.

Les clubs achètent des « bons plongée » sur le site du CODEP et contacte le club pour effectuer sa réservation. Les bons sont valables pendant la saison fédérale c'est-à-dire du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante.

Les modalités de paiement sur le site du CODEP69 sont à élaborer ainsi que le suivi des ventes avec la traçabilité de la délivrance des bons aussi bien au niveau du CODEP69 que des structures commerciales.

Sujet I.03 – Point sur la gestion économique

Le CODEP69 a un manque à gagner, pour la saison 2021/2022, dû à l'absence de subventions ANS pour un montant de 9 000 euros.

De plus, un effort avait été consenti pour la saison 2021/2022 afin de participer financièrement aux activités du comité pour relancer celles-ci tant au niveau de l'organisation que de la mise en sécurité des pratiquants.

Pour les années à venir, il est souhaitable de rationaliser les dépenses sur différents postes avec le souhait de ne pas réduire la sécurité.

Plusieurs pistes sont en cours de réflexion :

- Permettre une plongée au nitrox sur les deux de la journée lors des stages au lieu de deux par jour.
- Lors des sorties de la commission technique départementale (CTD), privilégier la restauration en pension complète sur le lieu de l'hébergement, moins onéreuse, que la restauration de proximité.
- Augmentation du prix des sorties CTD, pour les stagiaires, de 250 à 260 euros le week-end.

.....

La commission handisub®, n'existant pas au moment de l'établissement des budgets, un budget prévisionnel sera établi et présenté à la région.

Sujet I.04 - Point sur les boîtes de messagerie

Les messageries fonctionnelles du CODEP69 sont toujours gérées par TCP. Certaines rencontrent des dysfonctionnements et la difficulté de communication avec TCP ne permet pas de résoudre ces problèmes.

Le CODEP69 va s'orienter vers Google Work Space associations. Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail et comprend aussi des outils collaboratifs (espace partagé, google meet (100 personnes sans limitations de durée mais pas de possibilités d'enregistrement), agenda, outils collaboratifs de création de contenus....).

Stéphane DUFOUR est en charge de ce dossier et de l'écriture du process.

Sujet I.05 - Point sur la communication

Le projet de newsletter reste d'actualité. De même, il va être nécessaire d'alimenter le fil d'actualité du site du CODEP69 sur VP dive et le Facebook. A ce jour, les ressources et compétences restent à trouver pour assurer cette mission.

Sujet I.06 - Prévision réunion des présidents

La prochaine réunion des présidents est prévue pour le Mercredi 18 janvier 2022 à 19h30 au Comité Départemental Olympique et Sportif – 28 rue Julien 69003 LYON.

Les thèmes qui seront abordés :

- La communication avec les licenciés
- Les plongées à tarif préférentiel
- La situation de la région AURA

Sujet I.07 - Divers

Commission plongée souterraine : Des journées découvertes sont organisées les 11 et 12 mars 2023. Les inscriptions seront ouvertes en janvier.

Sujet I.08 - Prochaines réunions CODEP

Mercredi 11 janvier 2022 à 19h30

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

